

## Réunion du 29 mars 2014

### INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf mars à onze heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Civens proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L.121-5 du CGCT.

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers municipaux :

GUILLARME Christophe, PALMIER Mireille, GRAND Michel, BLANCHARD Nathalie, NAULIN Bernard, BAYARD Joëlle, COGNARD Jean-Jacques, ETAIX Fabienne, PONTON Véronique, MARTINON Fabien, DUBOIS Dominique, ROCLE Maurice, LAURENDON Mireille, DENIS Pierre.

Absent excusé : Monsieur PONCET Edouard donne procuration à Mireille PALMIER

La séance est ouverte par Monsieur Pierre COLAS, Maire, qui a procédé à l'appel nominal. Les résultats des élections qui se sont déroulées le 23 mars dernier ont été inscrits aux procès verbaux signés par le bureau et transmis en préfecture.

La liste conduite par Monsieur Christophe GUILLARME, tête de liste « Agissons ensemble » a recueilli 464 suffrages et a obtenu 12 sièges

Sont élus :

- GUILLARME Christophe
- GRAND Michel
- NAULIN Bernard
- PALMIER Mireille
- BLANCHARD Nathalie
- COGNARD Jean-Jacques
- DUBOIS Dominique
- BAYARD Joëlle
- ETAIX Fabienne
- PONCET Edouard
- PONTON Véronique
- MARTINON Fabien

La liste conduite par Monsieur Maurice ROCLE, tête de liste « Ecoutons les civensois pour agir ensemble » a recueilli 293 suffrages et a obtenu 3 sièges

Sont élus :

- ROCLE Maurice
- LAURENDON Mireille
- DENIS Pierre

Monsieur le Maire déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 23 mars 2014.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Par conséquent, Monsieur Pierre COLAS, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant que Maire de Civens, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Monsieur Michel GRAND, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Michel GRAND prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Il propose de désigner Fabien Martinon benjamin du Conseil Municipal comme secrétaire.

Fabien Martinon est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur GRAND dénombre 14 conseillers présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du CGTC est atteint.

**Il procède à l'élection du maire**, conformément aux articles L 2122-1 à L 2122-7 du CGTC

**Délibération 1403005**

Il sollicite deux assesseurs : Nathalie BLANCHARD et Véronique PONTON afin de constituer le bureau.

Il demande alors s'il y a des candidats.

Christophe GUILLARME propose sa candidature.

Michel GRAND enregistre la candidature de Christophe GUILLARME et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du doyen et du benjamin de l'assemblée.

Michel GRAND proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 3

Suffrages exprimés : 12

Majorité requise : 7

Ont obtenu : Christophe GUILLARME 11 voix, Michel GRAND 1 voix

Christophe GUILLARME ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Christophe GUILLARME prend la présidence et remercie l'assemblée.

**Il propose l'élection des adjoints :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif global du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à quatre le nombre d'adjoints.

**(Délibération 1403006)**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidature est effectué.

Maurice Rocle prend la parole. Compte tenu que sa liste représente 38 % des électeurs, il sollicite un poste d'adjoint. Monsieur le Maire explique que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Rocle s'il souhaite présenter une liste d'adjoints. Monsieur Rocle n'a pas souhaité présenter une liste.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée :

Liste 1 : Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD

Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du doyen et du benjamin de l'assemblée.

Monsieur le Maire proclame les résultats :  
**(Délibération 1403007)**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15.  
À déduire (bulletins blancs) : 3  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12  
Majorité absolue : 7

Ont obtenu :  
– Liste 1 : 12 voix (douze)

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- MICHEL GRAND
- BERNARD NAULIN
- MIREILLE PALMIER
- NATHALIE BLANCHARD

### **NOMINATION DES DELEGUES AUX SCTUCTURES EXTERIEURES**

Syndicats des Eaux **(Délibération 1403008)** :

- Titulaires : COGNARD Jean-Jacques et GUILLARME Christophe
- Suppléant : BAYARD Joëlle

SIEL **(Délibération 1403009)** :

- Titulaire : ROCLE Maurice
- Suppléant : COGNARD Jean-Jacques

Christophe GUILLARME présente les commissions municipales et demande à chacun de se positionner pour le prochain conseil.

Maurice ROCLE indique que la composition des commissions doit respecter la règle de la représentation proportionnelle.

Monsieur le maire fait part de sa démission du Conseil Communautaire, il sera remplacé par Michel Grand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h53.